

Nom et prénom  
Adresse complète  
Adresse mail

**Objet : Contestation d'une contravention issue d'un radar automatique**

Madame, Monsieur,

Je fais suite à la réception de l'avis de contravention n° référence daté du date, concernant une infraction supposée commise le date à lieu, et constatée par un dispositif automatisé (radar fixe, mobile ou embarqué).

Par la présente, je conteste formellement cette contravention pour les motifs suivants :

**1. Fondement juridique inexistant du dispositif de radar automatisé**

Le système de contrôle automatisé (radars fixes, mobiles, embarqués ou privés) a été instauré par des **arrêtés ministériels** (notamment celui du 27 octobre 2003), sans adoption par le Parlement ni publication dans une loi formelle. Or, **aucune loi régulièrement votée** ne fonde ce régime technique.

Conformément à l'**article 34 de la Constitution**, seul le législateur peut fixer les règles concernant les libertés publiques et les infractions, ce qui comprend les modalités de constatation, les sanctions et le régime de preuve en matière pénale. Le recours à des actes réglementaires pour établir des infractions et des peines est donc **inconstitutionnel**.

**2. Absence de preuve visuelle ou matérielle**

Aucun cliché ou document technique n'a été joint à l'avis de contravention, ce qui ne permet **ni de vérifier la réalité de l'infraction, ni d'identifier le conducteur**. Cette absence de preuve matérielle empêche tout **exercice effectif des droits de la défense** et rend impossible une contestation éclairée et équitable.

Par ailleurs, même lorsque de telles images sont disponibles, elles ne peuvent **établir à elles seules** l'identité du conducteur, ni remplacer un **constat direct par un agent habilité**, comme l'exigent les **articles 429 et 537 du Code de procédure pénale**.

**3. Violation du RGPD et absence de consentement au traitement automatisé**

Le traitement automatisé de données personnelles (immatriculation, localisation, date, heure, vitesse, etc.), sans consentement, sans contrôle humain et sans information complète préalable, constitue une **violation du Règlement général sur la protection des données (RGPD)**, en particulier des articles 5, 6, 13 et 22 du règlement (UE) 2016/679.

Aucun fondement législatif clair ni encadrement indépendant ne garantit le respect des droits des citoyens face à ce dispositif numérique de surveillance systématique.

**4. Identification insuffisante de l'agent verbalisateur**

Le procès-verbal mentionne un simple matricule numérique sans identification nominative, ni signature personnelle, ni mention du service ou de la qualité de l'agent (OPJ, APJ, APJA). Or, en vertu des **articles 429 et 537 du Code de procédure pénale**, un procès-verbal ne peut faire foi que s'il est

établi par une autorité habilitée, identifiable, ayant personnellement constaté les faits. L'anonymat ou le simple usage d'un numéro ne permet **ni vérification, ni recours effectif**.

## **5. Violation des droits fondamentaux**

Conformément à l'**article 8 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789** et à l'**article 7 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)**, nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi. En l'absence d'un texte législatif clair, voté par le Parlement, aucun acte réglementaire (arrêté, décret) ne saurait fonder une sanction. Le principe de **légalité des délits et des peines** est ici gravement bafoué.

En conséquence, je vous demande l'annulation immédiate de cette contravention pour cause de nullité de procédure, absence de fondement légal et atteinte grave aux droits fondamentaux. Toute persistance dans cette procédure, en l'absence de base légale, serait constitutive d'**abus d'autorité** (article 432-1 du Code pénal), d'**atteinte arbitraire à la liberté individuelle** (article 432-4 du Code pénal), et engage la **responsabilité personnelle de tout agent ou service qui en assurerait l'exécution**.

Dans l'attente de votre réponse motivée dans les délais légaux,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Date et signature

**Document fondé sur le droit positif en vigueur**